DLP 17-4-91 011415

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN 0758-2374

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

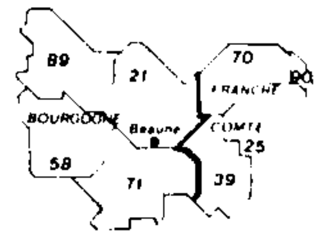
BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD · B.P. 194 · 21206 BEAUNE CEDEX

☎ : 80.22.19.38

ABONNEMENT ANNUEL : 175 F Régisseur Recettes D.R.A.F. CCP DIJON 35 00 28 D



Bulletin n° 7 - 11 avril 1991

EDITION GRANDES CULTURES

COLZA : *Protection sclérotinia*

BLE-ORGE : *Première intervention*

ATRAZINE : *Code de bonne utilisation*

COLZA

STADES : Faible évolution depuis la semaine dernière, quelques parcelles atteignent le début floraison et de nombreuses situations sont au stade E, avec présence assez fréquente de quelques premières fleurs. L'évolution devrait s'accélérer avec le réchauffement.

—— SCLEROTINIA

Les contaminations sont possibles en période humide dès la chute des pétales sur les feuilles. L'arrivée au stade F1-G1 marque le début de la période de risque.

Le ralentissement observé de la végétation a retardé l'arrivée à ce stade et limite le risque d'une très longue période de floraison.

Une seule intervention sera donc en général suffisante pour assurer la protection contre le sclérotinia.

Dans le cas général de protection par un seul traitement, on pourra retarder celui-ci jusqu'à l'approche d'une période pluvieuse afin de mieux couvrir la fin de la floraison.

Dans le cas où une stratégie à deux traitements a été retenue, avec un BMC en premier passage, la première intervention, lorsqu'elle n'est pas déjà réalisée, doit se situer le plus près possible de la chute des premiers pétales. L'intervalle entre les deux applications ne doit pas dépasser 10 à 15 jours.

—— MELIGETHES

Ces insectes ne sont plus nuisibles à partir du début floraison. Surveillez les parcelles les plus tardives. Des réinfestations sont observées depuis la semaine dernière.

—— CHARANCON DES SILIQUES

Quelques charançons sont capturés : Jura (Malange), Saône et Loire (Maconnais), Nièvre (secteur de Clamecy).

Aucune intervention contre cet insecte n'est actuellement justifiée.

ORGES D'HIVER

STADES : Faible évolution ; le stade premier noeud, parfois dépassé, est le plus fréquemment observé.

—— MALADIES

SITUATION : Une poussée marquée de l'helminthosporiose est fréquemment constatée. La rhynchosporiose reste également très présente, ainsi que l'oïdium dans certaines situations (variété Plaisant en particulier). La rouille naine reste peu importante.

Imprimerie de la Station BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ Directeur Gérant : J. SONDEY N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1700 AD

P 14

PRECONISATION : De nombreuses situations atteignent le stade d'application de la première intervention. Celle-ci devra être réalisée rapidement en présence d'une forte pression parasitaire. On ne dépassera pas le stade 2 noeuds dans les autres situations.

Se référer au dépliant vert pour le choix des produits. Utiliser dans tous les cas un produit actif sur l'ensemble du complexe, en particulier sur l'helminthosporiose. En présence d'oïdium actif (pustules blanches) l'action d'une morpholine est souhaitable.

BLE

STADES : Faible évolution également, quelques parcelles atteignent 2 noeuds, beaucoup de situations sont entre 1 et 2 noeuds à l'exception des semis tardifs.

—— MALADIES

SITUATION : On observe un peu de piétin-verse en situations à risque et une légère progression de la septoriose. L'oïdium marque parfois une progression importantes en situations à risque.

PRECONISATION : Comme précisé dans nos précédents bulletins.

—— PIEDS CHETIFS (Cicadelles)

Quelques parcelles présentant des symptômes suspects font actuellement l'objet d'analyse (Jura, Côte-d'Or, Haute-Saône). La présence du virus du dépérissement du blé (WDV) est déjà confirmée pour deux situations du Jura (St Aubin).

L'importance des attaques demeure limitée et très inférieure à celle qui pouvait être observée l'an dernier à la même période.

A ce jour, aucune cicadelle du genre Psammotettix n'a été observée depuis l'automne dans le réseau de piégeage. Toute intervention visant les cicadelles est actuellement à proscrire.

ORGE DE PRINTEMPS

—— PUCERONS et JNO : La présence de pucerons vecteurs de JNO n'est notée actuellement ni sur céréales d'hiver, ni sur les parcelles d'orge de printemps observées.

ATRAZINE

RECOMMANDATIONS IMPERATIVES (Communiqué AGPM/SRPV Bourgogne-Franche-Comté)

Pour réduire au maximum les risques de contaminations des eaux superficielles (rivières, sources) et profondes (nappes phréatiques) par les résidus d'atrazine qui peuvent être entraînés par ruissellement ou lessivage, il est impératif de suivre les recommandations suivantes, tant pour la réalisation des traitements que pour le rinçage des pulvérisateurs et la destruction des emballages.

MODALITES D'APPLICATION ET DOSES D'ATRAZINE SUR MAIS

Type de sol	Pente du sol	Incorporation avant semi	sur sol nu entre semis mais et levées adventices	sur adventices levées
Sol avec plus de 5 % de matière organique		Déconseillée		Conseillée 1 000
Sol avec moins de 5 % de matière organique	Faible ou nulle	Conseillée 1 000-1 500	Déconseillée	Conseillée 750 - 1 000
	Forte	Conseillée 1 000-1 500		Possible avec précautions (*) 750 - 1 000

Doses d'atrazine : exprimées en g de matière active par hectare. Ne jamais dépasser la dose de 1 500 g de matière active par hectare et par an.

(*) Possible avec précautions : c'est-à-dire sur un couvert végétal suffisamment développé pour fixer un maximum d'atrazine.

CODE DE BONNE UTILISATION DE L'ATRAZINE

- Ne jamais dépasser la dose maximale autorisée (avis du J.O. du 13/07/90) de 1 500 g de matière active par hectare et par an (3 kg d'un produit formulé à 50 %), soit en un seul traitement, soit au total de l'ensemble des traitements.

- Chaque fois que cela est possible, penser à réduire les doses à :

. 1 000 - 1 250 g lorsque l'atrazine est utilisée seule et incorporée au sol avant semis en succession céréalière, sur terres franches, avec un faible enherbement (Nord, Bassin Parisien).

. 1 000 - 1 200 g lorsque l'atrazine est incorporée au sol avant semis et que son action est complétée par celle d'un antigraminées spécifique (alchlore, métolachlore, EPTC, vernolate, etc...)

. 750 - 1 000 g lorsque l'atrazine est appliquée sur adventices levées, soit en mélange avec de l'huile, soit associée à un produit antidicotylédones spécifique (pyridate, bentazone, etc...)

- Les traitements sur sol nu, entre le semis du maïs et la levée des adventices, sont à proscrire dans tous les cas pour éviter que l'atrazine soit entraînée dans les eaux superficielles par ruissellement lors de pluies abondantes.

Aussi les applications de pré-semis avec incorporation dans les premiers centimètres du sol par les dernières façons culturales, sont-elles à préférer. Grâce à la meilleure fixation de l'atrazine sur les argiles et la matière organique du sol, l'entraînement par ruissellement superficiel est ainsi évité.

- Sur adventices levées, l'atrazine doit être utilisée sur des plantes déjà développées. Dans les sols humifères ou dans les terres franches, non roulées, l'atrazine sera appliquée sur des adventices jeunes. Dans les sols battants ou en pente, le risque d'entraînement superficiel étant plus important, ces traitements seront réalisés sur des adventices plus développées afin d'obtenir une meilleure rétention du produit par la végétation.

- Ne jamais pulvériser de produit dans les ruisseaux et les points d'eau situés en bordures de champs. Une bande non traitée, d'une largeur de 3 à 10 m selon la pente et le vent, doit être réservée.

- Ultime précaution après le traitement : rincer les pulvérisateurs sur une zone neutre éloignée de toute source d'eau et en absence de vent.

*

* *